



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2017/48

Chapitre 7.5 Subvention

Objet : Demande de subvention relative au financement du balisage nautique nocturne

L'an deux mille dix-sept, le 17 juillet, à 8h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. L'absence de quorum lors de la séance prévue le 5 juillet 2017 a entraîné le report de cette séance.

Séance du 17 juillet 2017

Date de convocation :
6 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 12

Vote(s) pour 12

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Agnes PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Jean Pierre GANDOIS**, Vice Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Vice Présidente, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget du SMADESEP, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Marc AUDIER** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Guy KLETTY** Conseiller Syndical, **Mme Ginette MOSTACHI** conseillère syndicale, **Mme Pascale BOYER** conseiller Syndical

Etaient invités et présents:

Mme Sophie VAGINAY, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, M. Denis NOGUIER EDF, M. Philippe CATELAIN, Président du Syndicat des professionnels et Prestataires de Serre-Ponçon

Etaient excusés:

Mme Valérie GRENARD, M. Robert FRAYSSINES, M. Roger MASSE, M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, Mme Valérie ROSSI, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que l'activité économique et touristique se développe et s'organise sur les rives de Serre-Ponçon avec près d'une soixantaine de prestataires d'activités. Ainsi, le grand lac des Alpes du sud génère 40% de l'activité touristique estivale du seul département des Hautes-Alpes : il constitue en ce sens le principal support d'attrait et de diversification d'un territoire dépendant lui-même à hauteur de 80% de son PIB de l'économie touristique. Il expose par ailleurs que cet espace nautique est d'une qualité environnementale et paysagère remarquable, ce qui favorise la pratique d'une activité nautique comme support de découverte d'un milieu naturel.

Ceci étant dit, le Président mentionne que la navigation de nuit est actuellement interdite sauf pour les bateaux à passagers et à l'occasion de manifestations exceptionnelles, notamment organisées sur la Commune de Savines-le-Lac lors des mercredis de feux ou des fêtes vénitiennes. Ce constat

pose des difficultés en matière de sécurité, dans la mesure où, si des embarcations peuvent légitimement accéder au lieu du spectacle en fin de journée, elles sont souvent amenées à rentrer à leur port d'attache à la nuit, ce qui demeure strictement illégal en dehors des trois pontons autorisés sur Savines-le-Lac. Ainsi, sous couvert de l'autorisation préfectorale réglementaire, le Président a proposé d'équiper le lac du balisage nautique requis, à savoir : les têtes de chenaux des pontons éclairés, les bouées de bande de rive, les tirants d'air (pont de Savines-le-Lac), les marques spéciales et les espars.

La commission Tourisme du 7 mars dernier a validé cette proposition et souhaite autoriser la navigation de nuit jusqu'à minuit avec une limitation de vitesse de 25km/h hors bande de rive et 5km/h dans la bande de rive.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Les statuts du Syndicat Mixte, qui, modifiés par arrêté interpréfectoral n°2016-222-14, accordent au S.M.A.D.E.S.E.P. la compétence matérielle relative au balisage et à la sécurisation de la navigation ;

CONSIDERANT :

- Le besoin de sécurisation de la navigation sur le lac pour les manifestations nocturnes ;
- L'intérêt affirmé et validé par la commission Tourisme de proposer un balisage nocturne sur le lac ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 juillet 2017 :

- **APPROUVE** le projet tel qu'exposé par le Président, et notamment son plan de financement prévisionnel, pour un coût total 30 000,00 €HT ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les concours publics qui correspondent à cette opération, conformément au plan de financement prévisionnel tel qu'il est envisagé ci-après :

Recettes (HT)		Dépenses (HT)	
<u>Financements publics :</u>		Equipements	27 855,00 €
FNADT (50%)	15 000,00 €	Autres et imprévus	2 145,00 €
<u>Autofinancement (50%) :</u>	15 000,00 €		
	30 000,00 €		30 000,00 €

- **AUTORISE** le Président à procéder à l'acquisition du matériel présenté dès l'obtention des arrêtés attributifs des subventions ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



The stamp is circular with the text "SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE SERRE- PONCON" around the top edge and "Hauts-Alpes" at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a mountain landscape with a building.

Victor BERENGUEL